



## Chantage congés payés contre jour de fractionnement

Par **kirlian51**, le **31/03/2012** à **17:17**

Bonjour à tous!

aujourd'hui à mon travail, on est venu nous trouver un par un pour nous donner la feuille d'acceptation de nos congés payés d'été! Mais avant de nous la donner, on nous a tendu celle qui concerne le refus de nos jours de fractionnement! Pour ceux qui on refusé de la signer, ils ont repris nos feuilles de CP, en nous disant qu'on irait dans le bureau du directeur! Etant donné qu'il avait déjà signé, donc accepté nos dates peut-il revenir sur sa décision! Moi j'appelle ça du chantage et vous!

Je croyais que le chantage était répréhensible par la loi!

Merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **31/03/2012** à **17:41**

Bonjour,

Le simple fait par l'employeur d'accepter le fractionnement des congés payés donne droit aux jours correspondants mais il faudrait savoir si vous avez conservé trace de l'accord sachant que les dates peuvent être modifiées jusqu'à un mois du départ...

Par **kirlian51**, le **31/03/2012** à **18:51**

Si vous préférez, personnellement je n'ai pas compris mes jours de fractionnement dans mes dates de CP! Mais c'est le principe qui me dérange!

"Tu ne me cèdes pas tes jours de fractionnement alors je ne te donne pas ta feuille de congés payés!" alors que mes dates (15 jours en Août) étaient acceptées!

Non je n'ai pas conservé l'acceptation de mes dates de CP car il nous a mis les 2 feuilles sous le nez et les a repris aussitôt dès notre refus!

Mon directeur a convoqué le délégué du syndicat car il ne trouvait pas ça normal qu'on refuse de lui céder nos jours de Fract.

Par **P.M.**, le **31/03/2012** à **19:43**

Même si ce n'est pas normal, encore faut-il en avoir la preuve et ce n'est pas parce que l'on va condamner la pratique sur un forum que cela va avoir des conséquences mais je pense que les Représentants du Personnel sauront le faire savoir à l'employeur qu'il faut qu'il assume d'autant plus que normalement il doit permettre la prise de 4 semaines continues et seulement au moins deux semaines avec l'accord du salarié...

Par **kirlian51**, le **31/03/2012** à **21:34**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre. Je sais que ce n'est pas évident! On verra bien ce qu'il va faire par la suite les ordres lui viennent surement de plus haut c'est un gros groupe!!

Par **peg84110**, le **01/04/2012** à **16:20**

bjr kirlian!!!

j ai exactement le meme probleme que toi !!! deja l annee il nous a fait le meme chantage comme on a pas cedeer il nous a imposer nos congés !!!la cette annee pareil seulement on a la preuve qu il a bien chantage et on va pas se laisser faire !!!je te souhaite bon courage

Par **kirlian51**, le **01/04/2012** à **17:19**

Bonjour Peg,

Lundi on va voir ce qu'on va faire, je sais que nos représentants du personnel ne vont pas se laisser faire! Ils nous pondent des trucs de fous depuis quelques temps même dans la façon de travailler! On est fatigué et tous à bout de nerf! Je viendrais donner des nouvelles!

Par **peg84110**, le **01/04/2012** à **21:10**

kirlain

nous c'est pareil !!!c'est sur si tout le monde dit amene on avancera jamais !!!il demande et font du chantage pour les fractionnement si on dit rien apres ca sera autre chose !! je te souhaite bon courage moi aussi je viendrai donner des nouvelles

Par **janus2fr**, le **02/04/2012** à **08:21**

Bonjour,

C'est une pratique assez courante, après, elle peut être présentée de diverses façons.

L'employeur est effectivement tenu d'accorder des jours supplémentaires de congés s'il y a fractionnement. Or, si ce fractionnement est une demande du salarié, l'employeur ne voit pas pourquoi il devrait faire ce cadeau. Il met donc en place ce que vous appelez "chantage", soit il vous accorde le fractionnement mais vous renoncez aux jours supplémentaires, soit vous prenez vos 4 semaines d'affilé.

Le souci, c'est qu'en définitive, c'est l'employeur qui décide des dates de congé, et donc s'il vous impose les 4 semaines d'affilé, vous ne pouvez pas contester.

Par **kirlian51**, le **19/04/2012** à **22:39**

Bonsoir,

je reviens donner des nouvelles, d'après mon responsable de syndicat, mon directeur a affiché les congés payés de tout le personnel sur le tableau d'affichage, elle a fait une photocopie comme preuve!

Pour l'instant aucune convocation dans le bureau du directeur, d'après mes autres chefs, se serait la personne qui était sensé nous donner les feuilles qui aurait eu une façon de faire pas très diplomate à notre égard!

Je suis d'accord qu'il puisse nous refuser le fractionnement mais dans ce cas qu'il fasse les choses comme il faut. Nous dire directement je vous accorde le fractionnement de vos congés et en échange vous me signez la feuille! Et non pas, je te donne la feuille, tu refuses je te reprend la feuille! Vous êtes d'accord qu'on n'est plus à la maternelle!

Bon je ne vais pas me répété sans arrêt, je ne voudrais pas vous agacer! Alors je reviendrais si il y a des changements.